

A2B SMART ENERGY

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros**

**Siège social : 535 route des Lucioles – Les Aqueducs,
06560 VALBONNE – SOPHIA ANTIPOLIS
952 605 566 RCS GRASSE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 20 juin,
A 10 heures,

Les associés de la Société A2B SMART ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Mustapha AIT ALI,
titulaire de 80 000 actions en pleine propriété, ci80 000 actions

- Monsieur Mustapha TAIBI,
titulaire de 20 000 actions en pleine propriété, ci20 000 actions

Total des actions des associés présents :100 000 actions
sur les 100 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mustapha TAIBI, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

M.A

M.T

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 535 route des Lucioles – Les Aqueducs, 06560 VALBONNE – SOPHIA ANTIPOLIS au 69 bis rue du Colombier 45000 ORLÉANS, et ce à compter du 20 juin 2024.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 " SIEGE SOCIAL" des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 69 bis rue du Colombier 45000 ORLÉANS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Mustapha TAIBI
Président Associé

A2B SMART ENERGY
535 route des Lucioles Les Aqueducs
063 Sophia Antipolis 06560 Valbonne
952 605 568 B.C.S. Grasse

Mustapha AIT ALI
Associé



MUSTAPHA AIT ALI